

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2013

---

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE992

présenté par  
M. Goldberg, rapporteur

-----

### ARTICLE 37

Rédiger ainsi la dernière phrase de l'alinéa 31:

"Ces allocations sont versées par l'organisme payeur à l'expropriant".

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.